



MODALITÉS DE RÉSERVATION ET DE FACTURATION

Les réservations sont à effectuer directement sur votre portail Famille.
Elles peuvent être annuelles, mensuelles, hebdomadaires ou à la carte et peuvent être modifiées au plus tard la semaine précédente.

Les modifications pour la semaine en cours ne sont pas autorisées.
Pour être prises en compte, les modifications doivent intervenir au plus tard la semaine précédente :

sur le portail famille le jeudi avant 23h ou à la régie famille le vendredi avant 17h30.

Sans justificatif fourni à la régie Famille, les activités réservées (garderie, centre de loisirs, restauration) non fréquentées seront facturées.

En cas de prise en charge de votre enfant sans réservation, un forfait de non-réservation de 3€ sera appliqué en plus du montant de la prestation consommée.

Ce forfait pourra être annulé si un justificatif de présence exceptionnelle est **fourni à la régie Famille avant la fin du mois en cours.**

*Liste des justificatifs (liste non exhaustive) :

■ Certificat médical ■ Acte de décès ■ Attestation employeur

En cas d'erreur de notre part, la présence de votre enfant est gratuite ou remboursée

La facturation a lieu en début de mois et contient toutes les prestations utilisées lors du mois précédent.

Celle-ci est disponible chaque mois sur votre portail famille et est à régler à sa réception.

La facture peut être réglée directement sur le portail famille par carte bancaire.

Vous pouvez opter également pour le prélèvement automatique sur votre compte bancaire (prélèvement tous les 15 du mois)

Les paiements en numéraire, chèque ou CESU doivent être effectués au guichet de la régie Famille.

En cas d'absence de règlement, celle-ci sera transmis automatiquement au centre des Finances Publiques.



i POUR RÉSUMER

| Activités | Absence avec réservation | | Présence <u>exceptionnelle</u> sans réservation | |
|--------------------------------------|---|--|--|---|
| | <i>Absence de justificatif</i> | <i>Justificatif* fourni pour absence justifiée</i> | <i>Absence de justificatif ou présence non prévenue</i> | <i>Justificatif* fourni pour présence exceptionnelle</i> |
| Périscolaire Matin | 1 heure facturée | Pas de facturation | 1 heure facturée + Forfait de non-réservation 3€ | 1 heure facturée |
| Cantine | Repas facturé | Pas de facturation | Repas facturé + Forfait de non-réservation 3 € | Repas facturé |
| Périscolaire Soir | 1ère heure facturée | Pas de facturation | 1 heure ou 2 heures facturée(s) en fonction de la présence + Forfait de non-réservation 3€ | 1 heure ou 2 heures facturées en fonction de la présence |
| Centre de loisirs et garderie | Facturation en fonction de la réservation | Pas de facturation | Temps d'accueil facturé en fonction de la présence (demi-journée, journée, repas, garderie) + Forfait de non-réservation 3 € | Temps d'accueil facturé en fonction de la présence (demi-journée, journée, repas, garderie) |

Pourquoi la réservation est-elle importante ?

- Le service restauration a besoin de chiffres précis pour passer les commandes de denrées alimentaires et produire chaque matin le nombre nécessaire de repas servis le midi afin de ne pas trop produire et jeter mais aussi servir un repas pour chaque enfant.
- L'accompagnement de vos enfants sur les différents temps d'accueils nécessite une organisation précise et complexe (transport, nombre de gouters...) et un encadrement (personnel de service, animateurs...) de qualité suffisant correspondant aux présences réelles et respectant la réglementation en vigueur.
- Ne pas réserver la présence de vos enfants sur les temps d'activités remet en question la sécurité que nous nous efforçons de garantir pour vos enfants. En effet, un enfant non prévu risque de ne pas être pris en charge.
- Les effectifs des différentes activités étant importants, nous souhaitons pouvoir accueillir le maximum d'enfants dans les meilleures conditions, éviter les réservations non consommées et les listes d'attentes.

